

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

RÉUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 octobre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Yves DERWAHL.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Je voudrais excuser M. Luc NAVET.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme Nicole MARECHAL arrive, (bande inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Veuillez excuser M. Roland LEONARD

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. DERWAHL est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- M. BASTIN aura un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques.

Je vous rappelle également qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Avant toute chose, je tiens également à vous préciser que nous avons reçu cet après-midi l'avis de la Cour des Comptes qui a été placé sur le Portail cet après-midi également.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRÉSIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/001 : Budget provincial 2019 – 3^{ème} série de modifications

Document 19-20/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 4^{ème} série.

Document 19-20/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement général de perception des taxes provinciales.

Document 19-20/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Document 19-20/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 19-20/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 19-20/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 19-20/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 19-20/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 19-20/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2020.

Document 19-20/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 (19-20/001, 19-20/002, 19-20/003, 19-20/004, 19-20/005, 19-20/006, 19-20/007, 19-20/008, 19-20/009, 19-20/010, 19-20/011) ont été regroupés.

Je vous informe que conformément à l'article 75, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. À cette fin, leur examen peut être renvoyé par le conseil à une commission ad hoc. ».

Aussi, 16 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 21 octobre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Monsieur le Conseiller Cappa, que je salue, nous demande à quel projet la somme de 50.000 € inscrite au budget 2020 intitulée « Frais de fonctionnement-Mobilité » est-elle dédiée ?

Dans le cadre du chantier du tram et sa prochaine mise en service, une étude interne a été réalisée sur la question de la mobilité des 2.000 agents provinciaux pour rejoindre leur lieu de travail au centre-ville. Vous imaginez que c'est un sujet qui mérite toute notre attention.

Et donc, dans ce cadre, ont été réalisées différentes cartes de localisation des domiciles du personnel provincial. De l'analyse de celles-ci, trois constats ont été posés. Premièrement, la répartition des domiciles des agents ne plaide pas en faveur de l'option du rabattement sur un ou plusieurs points, il y avait eu la tentative peut être de choisir le Pont des Modeleurs à partir duquel la Province organiserait le transport des agents jusqu'au centre-ville. Quand je dis ça, ça ne veut pas dire donc que le projet en proximité du Pont des Modeleurs n'existera pas mais il ne peut pas être la seule solution. C'est ça que je tente de vous dire.

Deux, la dispersion observée plaide par contre pour une approche multimodale et globale telle que développée dans cette note.

En trois, un nombre important d'agents risque de se sentir oubliés ou défavorisés du fait qu'ils ne disposent pas d'alternative et resteront contraints d'utiliser quotidiennement leur voiture, d'où l'intérêt d'une mesure telle que l'adaptabilité des horaires de travail. C'est un exemple.

Et la note préconise, entre autres, d'informer et de conseiller les agents quant à un certain nombre de choses. Forcément aux impacts du tram sur le trafic automobile, mais ça déjà aujourd'hui avec les premiers sondages, tout le monde est capable de s'en rendre compte, et ceci, durant le chantier, je pense que les éléments sont déjà là et sont déjà présents, mais aussi après sa mise en service du tram puisque, là, il sera bon certainement de développer une nouvelle dynamique. A l'impact du chantier sur le réseau de bus puisque ce chantier va effectivement perturber très fortement, et perturbe déjà le réseau lui-même, comme la manière dont il est organisé. Je dirais aussi que, aux différentes alternatives de déplacements possibles et quant à leur réelle pertinence ; aux alternatives les plus adaptées par rapport aux différentes communes d'origine, chaque lieu effectivement d'origine devra générer une solution spécifique, et aux dispositions existantes, prises par la Province, en vue de favoriser l'usage du train et du vélo, elles existent déjà mais peuvent être renforcées, et aux mesures que la Province compte également étudier pour atténuer l'impact du chantier du tram. On se répète un peu...

Très prochainement, en novembre au plus tard, les différents acteurs provinciaux concernés, et c'est là où la mobilité montrera son côté transversal, et bien l'ensemble de ces acteurs et agents provinciaux concernés par cette thématique devraient se réunir afin de définir les premières actions à mener, mais des actions concrètes.

Et donc, voilà la raison pour laquelle un budget de 50.000 € a été réservé dans cette perspective soit, alors, ce sera forcément pour lancer les actions de communication et de promotion qui sont nécessaires, les agents ont besoin de connaître les alternatives qui existent, et proposer au-delà de cette communication et promotion, de proposer des solutions concrètes

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

pour nos collaborateurs. J'aimerais ajouter, et je l'ai déjà dit à cette tribune que notre expertise dans le cadre des actions que nous menons à l'attention des Communes mais aussi aux institutions qui vivent à proximité de la Province, nous pourrions partager ces solutions. Il y a d'autres employeurs qui ont des tailles importantes et un nombre important d'agents qui se rendent en centre-ville et si nous sommes capables de définir des solutions pour nos agents, nous pourrions forcément, et avec intérêt, les partager avec d'autres employeurs importants.

Pour le Conseiller M. le Conseiller Monsieur Ernst qui m'interroge sur la logique de traitement des dossiers d'investissements retenus en termes de supracommunalité. Il existe en réalité deux logiques.

Je parlerai d'abord des subsides proposés au Conseil provincial par l'ASBL Liège Europe Métropole et je vous rappellerai, Monsieur le Conseiller, que les dossiers sont initiés et sélectionnés une première fois au niveau de la conférence d'arrondissement. Pour rappel il y en a 4, celle du Condroz et de la Hesbaye, c'est-à-dire pour ceux qui ont un besoin géographique Huy, Waremme, Hannut pour caractériser cette conférence. Forcément l'arrondissement de Liège, la région de Verviers et puis les 9 Communes germanophones. Et chacune, dans leur dynamique propre et par la spécificité de leur territoire, ont des propositions à faire de supracommunalité. Alors, quand cette première sélection a eu lieu au niveau des conférences d'arrondissement, ils sont par la suite soumis forcément à leur aval mais ils sont renvoyés vers le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole, puis à son Assemblée générale dont font partie tous les Bourgmestres.

Quant aux critères de sélection, ils sont de plusieurs natures : tout d'abord, le dossier doit comporter un caractère supracommunal et/ou structurant ; il doit également s'inscrire dans les thématiques validées par l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole qui, pour rappel, étaient, ça c'était dans la version précédente : le Tourisme fluvial/culturel et de nature, la reconversion, le Développement territorial et la Mobilité durable ainsi que le Service aux citoyens. Les conclusions du Schéma provincial de Développement territorial sont également prises en compte dans l'analyse de la demande de subvention. Et je rappelle que pour tous ceux qui sont aussi présentes aux Conseils communaux, au-delà d'être présents ici au sein du Conseil provincial, c'est de rappeler que les Communes ont adhéré à l'idée du Schéma mais maintenant qu'il faut le valider ce schéma. Et donc, chaque Commune a cette démarche à organiser au sein de leurs Conseils communaux respectifs. C'est un rappel mais il est nécessaire pour que finalement ce schéma soit le schéma de tous.

Alors, la sélection est également faite en fonction des disponibilités budgétaires, il y a des besoins infinis et il y a des moyens limités..., soit, depuis 2015, et ça c'est une réponse aussi que je fais indirectement à M. CIALONE, c'est de rappeler que 10% du Fonds des provinces est alloué à cette supracommunalité, malheureusement et ça c'est plutôt le fait régional, c'est que ce Fonds a été réduit de 35 millions à 31 millions aujourd'hui. Hier j'étais interrogé sur la nouvelle dynamique qui s'installe entre la Province et la Région, dans ce dialogue forcément, nous essayerons de faire entendre nos arguments pour peut-être inverser la tendance à la réduction et repartir vers quelque chose de plus intéressant finalement pour pouvoir mener de bonnes politiques transversales.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

On se souviendra également que toutes ces subventions ont été soumises à l'approbation du Conseil provincial et votées à la majorité lors de l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole.

Pour en revenir au cas concret qui vous occupe, soit la « Maison de la convivialité de Fléron », je dirais qu'en 2017, elle n'a effectivement pas été sélectionnée à deux reprises car son caractère supracommunal n'est pas objectivé. Seul le volet « accompagnement du réseau lent » pourrait, dans le futur, être retenu sachant que la priorité actuelle est de finaliser ledit réseau avant d'aborder les mesures d'accompagnement, motif pour lequel d'autres dossiers ont d'ailleurs également été refusés. Je rappelle que la Province engage assez bien de moyens pour ce qu'on appelle les points-nœuds et que cette finalisation qui est ce fameux accompagnement du réseau lent. Et c'est dans ce cadre-là qu'on peut entendre la supracommunalité ou quand les cheminements dépassent la taille d'une seule Commune.

Quant à la Caserne de Saive, que vous ne manquez pas d'évoquer régulièrement, le dossier était suffisamment complet dès son départ et est toujours en réflexion au niveau de son aboutissement. Il vient notamment d'être évoqué à nouveau à l'arrondissement de Liège dans le cadre des impositions fédérales au niveau de la formation des policiers.

De plus, dès le moment où les instances de LEM et la Province disposent d'informations suffisantes quant au budget, à l'impact du dossier sur l'arrondissement ou encore à sa planification et à son montage financier, le dossier est évalué. C'est là tout l'objectif des promesses de principe : permettre aux Communes de recevoir un appui officiel et une aide technique tout en leur permettant de poursuivre leurs démarches visant à la réalisation concrète d'un projet.

En matière de mobilité douce, plusieurs pistes sont actuellement étudiées et ça, c'est la Province qui est acteur : un marché public de vélos à assistance électrique pour les agents provinciaux se rendant sur leur lieu de travail. Ce marché dans un deuxième temps pourrait être étendu aux collectivités publiques locales. Très concrètement, une augmentation de l'indemnité kilométrique vélo domicile-lieu de travail de 0,26 € à 0,325 €. Une étude du budget est en cours mais, au-delà du souhait, effectivement il faut qu'elle puisse être réalisable et en tout cas, c'est une volonté et c'est un souhait ; une prime provinciale pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les citoyens comme le fait actuellement la Province du Brabant Wallon est à l'étude également de leur côté ils proposent 200 € par acquisition et une procédure d'achats groupés de vélos à assistance électrique pour les citoyens sous forme de ristourne chez les marchands de vélos, les vélocistes comme disent les techniciens.

Par ailleurs, la Province de Liège est sur le point d'acquérir pour elle-même 22 vélos et des vélos à assistance électrique qui seront positionnés dans les différentes implantations du centre de Liège et mis à disposition des agents afin de faciliter leurs déplacements entre les services et ceci c'est une réponse déjà concrète par rapport à la problématique des travaux liés au tram.

Comme vous l'avez bien perçu, Monsieur le Conseiller Cialone, le montant du Fonds des Provinces dédicacé à la dotation supracommunale va s'amenuisant et à terme, ne manquera pas de priver les communes déjà tellement sollicitées de moyens financiers complémentaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Certes, augmenter le financement des actions supracommunales au niveau provincial est extrêmement séduisant, puisque la supracommunalité, la relation avec les territoires, constitue un des axes majeurs de l'évolution provinciale.

Quant à porter ce fonds à un montant de 10 millions €, on peut alors s'interroger sur l'équilibre budgétaire si la Province maintient toutes ses autres compétences. Que faudrait-il abandonner ? Je vous demande ! N'oublions pas que la Sécurité et les Zones de secours, je l'ai rappelé hier, vont déjà nécessiter des dépenses importantes au niveau du budget provincial. Léger rappel, je ne sais pas si hier j'avais insisté sur ces montants mais aujourd'hui, cette sécurité des zones de secours c'est 80 millions, aujourd'hui le Fédéral en supporte 16 et le reste est supporté à hauteur de 65 millions par les Communes et la Province, aujourd'hui au travers de son Fonds des Communes dédicace 3.100.000 € cette année à cette problématique. Si on veut voir la Province demain augmenter sa participation, elle va devoir le faire au détriment d'autre chose. Maintenant, on peut entendre aussi que la gestion des zones de secours, c'est une forme de supracommunalité. Certes, elle n'est pas une supracommunalité de projets mais elle est une supracommunalité de fonction. Et il va falloir faire des choix et donc, il ne va pas être possible de mener toutes les politiques en même temps. Maintenant, comme je vous l'ai dit, c'est un dialogue constructif qui doit s'installer entre la Province ou les Provinces wallonnes parce que je pense que ce n'est pas seule la Province de Liège qui est concernée mais toutes, et le pouvoir de tutelle qui est la Région.

Et de rappeler aussi que, et on peut souhaiter qu'un jour apparaisse un gouvernement au niveau fédéral mais dans la loi de 2007, le fédéral est censé supporter 50% de la charge. Là aussi peut-être que à partir du moment où cette charge serait mieux supportée par le fédéral qui doit assumer ça parce qu'il n'est pas à douter que les zones de secours est une matière qu'on peut considérer comme fédérale et elle est valable du Nord au Sud, à partir du moment où cette partie est prise en charge par le fédéral, elle peut délester alors peut-être aussi un peu les finances communales.

D'autre part, si la Province se veut un acteur fédérateur et coordinateur incontournable du territoire, cela ne tient pas seulement à des octrois de subventions mais également à des réflexions, des mutualisations et des services aux pouvoirs locaux. Vous ne douterez pas qu'il y a une multitude de services que rend la Province aux Communes, surtout les plus petites, celles qui n'ont pas toutes les moyens d'avoir les services de grandes villes.

Néanmoins, l'intérêt provincial est large et les actions provinciales pourraient être revues dans cette approche. Bien sûr puisque nous parlons de réformer, rénover finalement les fonctions de la Province, rien n'est figé, tout mérite d'être entendu mais rappelons que les moyens sont malgré tout limités.

N'oublions en effet pas, comme il vient d'être répondu à Monsieur Ernst, que la Province intervient dans ses compétences propres, dans des investissements ou fonctionnements d'organes supracommunaux. Je pense ici à la Culture, au Sport et à bien d'autres secteurs encore.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Suite à votre demande, je vous informe que le montant des promesses fermes octroyées par le Conseil provincial sur suggestion de Liège Europe Métropole s'élève, pour les cinq dernières années, à un montant de l'ordre de 20 millions € et que les services ne manqueront pas de vous communiquer le montant du paiement effectif correspondant à ces promesses fermes.

Pour répondre aux deux questions de nos collègues germanophones, je ne peux que me réjouir de la satisfaction exprimée par Monsieur le Conseiller Ossemann quand il constate une constante amélioration dans les relations entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et les neuf Communes qui la composent. Je m'étonne en revanche de la position plus dogmatique qu'émet Monsieur le Conseiller Schrobiltgen.

Sachez, Monsieur le Conseiller Schrobiltgen, que pour le Collège provincial, le soutien de la Province de Liège aux 84 Communes de son territoire s'exerce au travers de politiques diverses, toujours respectueuses des spécificités de chacune d'entre elles et menées dans un souci d'équité dans la redistribution des moyens.

Sachez aussi qu'Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren, Sankt-Vith, les neuf Communes qui constituent l'espace couvert par la Communauté germanophone de Belgique sont ancrées, plus que jamais, dans les projets collectifs et supracommunaux auxquels la Province de Liège apporte de manière constante son expertise et les potentialités d'une institution répondant à la taille critique et nécessaire pour bon nombre de dossiers.

Cela témoigne de bonnes relations. Pas un mois ne se passe, sans qu'une demande nous soit communiquée pour intensifier les liens entre une commune germanophone et la Province de Liège.

Il y a peu, le 23 mai dernier en l'occurrence, le Conseil provincial était amené à prendre connaissance du bilan des actions menées par la Province en Communauté germanophone au cours des trois dernières années, tant sur base de l'accord tripartite de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Communes germanophones qu'en dehors dudit accord. Ainsi que le soulignait très justement M. OSSEMANN, c'est plus de 885.000 € qui sont revenus à ce territoire en plus des 1.184.000 € résultant de l'accord. Permettez-moi, M. SCHROBILTGEN de vous inviter à vous replonger dans le rapport que le Collège vous a, en toute objectivité, soumis à cette date.

Ce bilan vous était présenté préalablement à la proposition de reconduire ledit accord de coopération pour deux années, proposition que votre Conseil a acceptée sachant que les semaines et moi qui viennent seront l'occasion de procéder, avec les autorités communautaire et locales d'une part, à une évaluation des politiques provinciales sur leur territoire et, d'autre part, d'entamer une négociation en vue de la conclusion d'un nouvel accord pour la présente législature.

Ici, nous entendons des demandes de collaboration nouvelles et peut-être bien légitimes. Nous verrons dès lors ensemble avec nos partenaires, comment redessiner les contours d'un nouvel accord et en définir les objectifs ce, à l'aune de l'évolution de nos champs de compétence

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

respectifs et de nos moyens financiers.

Je suis persuadé que nous avons donc raison de penser que nous pouvons construire en commun, ensemble, main dans la main, un espace respectueux de chacun et profitable à chacun.

La solidarité territoriale au niveau de notre Province s'applique en effet à toutes les composantes de ce territoire sans exclusion.

Wie Herr Osseman sagt, sind auch wir für einen konstruktiven dialog offen. Wir schauen nach vorne.

Et voici pour la petite réponse que je vais faire à, mais je vois qu'il est absent, à M. Navet, je suppose qu'après tant de sympathie, il faut se remettre...

Alors, on peut donc se réjouir d'une chose, c'est que finalement, c'est peut-être grâce à l'impulsion politique que M. Navet a peu, hier, nous parler de Marcel Hichter et de rappeler que c'est à l'initiative du politique finalement que, cette année, nous fêterons dans un anniversaire et non pas sous la forme d'une commémoration, le départ de Marcel Hichter il y a 40 ans.

Je vais d'abord rappeler à l'ensemble des Conseillers que cet événement se tiendra le 29 novembre prochain à la Cité Miroir, et je vous invite tous à participer à cet événement parce que, finalement, pourquoi avoir souhaité cet événement ? Et pourquoi remettre Marcel Hichter au centre de nos préoccupations, c'est parce que, effectivement, il avait à l'époque, dans les années '70, défini ce qu'était et ce que devrait être la Démocratie culturelle qu'il ne faut pas confondre, et c'est peut-être dans le propos de M. Navet là où il y a confusion, entre la Démocratisation de la culture, deux notions qui sont totalement différentes, mais je profiterai de sa prochaine présence pour en discuter directement avec lui et en tout cas, l'inviter à venir le 29 pour débattre sur la thématique. En effet, l'idée étant de faire un état des lieux de comment finalement ces notions ont vécu et évolué pendant ces 40 dernières années et peut-être définir le Demain, ensemble, de ce que devrait être effectivement à la fois la démocratisation de la culture et d'un autre côté la notion de ce que doit être la démocratie culturelle.

Alors, par rapport à l'indexation, ce n'est pas à M. Navet, comme à l'ensemble ici des Conseillers provinciaux que je dois rappeler, et nous venons d'en parler une multitude de sujets, il y a des besoins infinis et il y a des moyens limités. Mais vous pouvez au moins reconnaître que la Culture, aujourd'hui, n'a subi aucune coupe sombre et au contraire, je dirais que, il le reconnaissait à demi-mots, certaines manifestations, certains organisation ont vu leurs moyens augmenter, mais aussi dans les limites du raisonnable. Et ne pas toucher à ces moyens c'est aussi considérer que la culture reste au cœur de nos préoccupations.

Alors, il se plaignait finalement de l'obligation et l'énergie que nécessitait la réponse à l'appel de projets. Mais je suis désolé de devoir le contredire...

La Province ne pratique pas vraiment cette méthode, elle a plutôt une autre attitude par rapport au sujet, c'est qu'elle souhaite plutôt stimuler les projets qui viennent effectivement des associations, des groupements.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Pourquoi ? Parce qu'il est à considérer, et c'est une forme de choix d'opportunités, qu'un simple subside de fonctionnement rend souvent l'institution ronronnant et plutôt que simplement se satisfaire de ce montant qu'on donne et ensuite de laisser finalement la nature se produire, elle pourrait avoir tendance peut être à un peu s'assoupir et donc, on demande que les projets soient proposés.

Ce n'est donc pas ni l'impulsion politique ni les Services, qui prédéfinissent finalement les projets qu'elle souhaite voir mais au contraire, elle laisse le tissu associatif, le tissu culturel développer ses propres projets et les présenter. Alors, à ce moment-là effectivement, il appartient à l'administration, que je salue ici et dont je salue les compétences, de prendre en main ces dossiers, les analyser et faire des propositions. Et alors, effectivement, il appartient aux politiques finalement de faire les choix d'opportunité.

Mais, ne confondons pas nos rôles, il n'appartient pas aux politiques de définir quelle doit être la politique culturelle de chaque association, au contraire elle doit entendre ce que ces associations ont à proposer pour faire vivre cette démocratie culturelle souhaitée.

Alors, là, je m'étonne par rapport à la notion d'expertise. C'est le Conseiller lui-même qui en Commission demandait la création d'une commission extérieure pour faire le comité acquisitions des œuvres que, chaque année, la Province choisit. Vous ne pouvez pas demander à la fois tout et son contraire ! Vous ne pouvez pas vous plaindre finalement que l'on fasse parfois appel à des expertises extérieures et, je vous rassure, je ne suis pas l'amoureux du choix de l'expertise ni de la consultance, dans d'autres dossiers je me rends compte que souvent, cet apport, on aurait pu le gérer nous-même et donc, moi je suis favorable et je souhaite le rassurer, et je pense que ces collègues lui feront le message, que je m'appuie toujours sur l'avis des Services eux-mêmes et que l'expertise n'est demandée que lorsque l'on constate que nous n'avons pas cette expertise.

Alors, quand en plus on cite l'expertise universitaire, je m'étonne aussi que là, on s'arrête à une certaine forme d'élite au sein de l'administration. Il y a je pense aussi des agents qui n'ont pas forcément fait ce type d'études et qui sont tout à fait à même, par une expérience acquise, d'apporter un jugement et en tout cas, de donner une impulsion et aider au choix finalement, pour définir quelle est la politique que l'on mène.

L'avant-dernier point, je vais vous parler de la Triennale d'art public parce que là aussi, on pourrait dire que dans les propos de M. Navet, il a observé les choses avec une certaine lorgnette ! Certes, au départ et à l'origine finalement de ce projet, c'est une demande de la Commission des Arts et donc, c'est une Commission qui est instituée au sein et par le SPW qui a cette matière en charge, qui a mis des moyens et cette organisation, elle a déjà eu lieu aujourd'hui dans un certain nombre de villes, Tournai, Mons, Charleroi et la proposition était de venir à Liège. Est-ce que cette opportunité devait être écartée ?

Eh bien, la première attitude a été finalement d'envoyer une collaboratrice du Cabinet à ces réunions préparatoires et je rappelle, je l'ai déjà dit ici à cette tribune, qu'un collaborateur d'un Cabinet est aussi un agent provincial. Et donc, forcément que dès le retour de cette réunion préparatoire, les contacts ont été noués et installés avec l'Administration et que, dans le processus qui s'en est suivi, qui fera finalement le choix des articles par exemple, c'est un agent

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

provincial des services de la Culture qui a été invité à participer à ces Comités de sélection et donc, où je n'interviens nullement.

Maintenant, c'est comme dans tout et je pense que l'opportunité en question, elle appartient aux politiques et il était à mon avis peu judicieux de refuser cette opportunité, elle ne repassera pas indéfiniment, une autre ville aurait été choisie et très certainement que cet art public n'aurait pas été présent.

Alors, on se plaint de l'avoir fait pendant le chantier du tram. Certes ! Mais est-ce que la vie s'arrête parce qu'il y a le chantier du tram ? Nullement ! D'ailleurs, je pense qu'une des priorités de ceux qui veulent organiser cette Triennale, c'est de l'organiser dans un espace public qui se parcourt à pied, au cœur de ville. Et la seule injonction finalement que j'ai souhaité voir, c'est que comme il va y avoir un certain nombre d'œuvres pérennes, que la Province fasse l'acquisition d'une d'entre elles pour qu'elle soit identifiée finalement dans le patrimoine provincial. Et c'est simplement pour protéger les deniers provinciaux plutôt qu'un éparpillement et un saupoudrage qui rendraient finalement cette gestion compliquée et demain, on le sait tous, une œuvre vit, elle vit au cœur de la Cité, elle a certainement aussi subi un certain nombre de contraintes, il faut l'entretenir, il vaut mieux qu'on puisse correctement l'identifier.

Hormis ça, le reste a été fait en bonne entente avec l'administration et forcément la collaboratrice chargée du sujet à mon Cabinet qui, je le rappelle, est un agent provincial.

Et en ce qui concerne Jehay, je laisserais mon collègue Robert Meureau vous répondre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à répondre aux questions qui concernent ses compétences.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerais tout d'abord par répondre à la question de Madame Craen. Tout d'abord Madame Craen, permettez-moi, pour celles et ceux peu habitués au vocabulaire social, de rappeler ce que représente le projet « Housing First ».

Il s'agit d'une manière de viser l'insertion des personnes sans-abris, les SDF, qui renversent les pratiques de ces dernières années. Le logement y constitue la première étape et, il est possible d'y accéder sans conditions, si ce n'est celles de payer son loyer et de respecter son contrat de bail. Ce projet utilise des capteurs de logements chargés de convaincre les propriétaires mais aussi une équipe psycho-sociale qui accompagne alors le locataire ex-sans-abri. Dans tous les domaines de sa vie.

Lancés en 2013 et soutenus activement par les Régions depuis 2016, les projets Housing first se développent dans les villes pionnières dont Liège. Actuellement, c'est le Relais Social du Pays de Liège, dont le Carrefour Santé Social fait partie, qui coordonne et développe cette

initiative avec plus ou moins de succès.

Je constate, Madame Craen, que vous avez pris connaissance du bilan d'activités du Cass et je suis ravie de l'attention que vous portez à notre initiative. Vous avez raison de souligner que la problématique du logement est régulièrement évoquée par les usagers des Cass, par tous les usagers du Cass, qu'ils soient SDF, selon la définition de que viens de rappeler, locataires de logement précaires voire insalubres ou même propriétaires et plus en capacité d'honorer leurs charges financières. On parle donc aussi de personnes mal logées ou en passe d'être expulsées.

Grace au dispositif du Cass, un ensemble de partenaires travaillent ensemble à trouver des solutions adéquates à chaque situation. Il s'agit, par exemple, d'aider à la constitution d'un dossier de candidature pour un logement social en motivant la situation de grande précarité, il peut également s'agir de collaborer avec un CPAS de la province pour « orienter » un SDF vers sa région d'origine et surtout son éventuel réseau de connaissances, le plus important pour ces personnes dans la difficulté.

Le Cass organise également des ateliers centrés sur la recherche active de logement, pour les victimes de violences conjugales ou encore pour les jeunes isolés particulièrement vulnérables.

Vous suggérez, Madame Craen, que la Province s'implique dans la mise à disposition de logements d'urgence. Permettez-moi de préciser ce que sont les logements d'urgence. Il en existe plusieurs sortes qui répondent à des besoins différents en fonction toujours de la situation de la personne rencontrée.

Il s'agit donc, en première ligne, des abris de nuit. Pour la Ville de Liège, cela représente plus ou moins 115 lits. Ce dispositif est rarement saturé et quand il l'est, des mesures sont prises pour que tout qui le désire puisse être logé.

Il y a ensuite les maisons d'accueil pour un « hébergement encadré à court terme ». On y retrouve notamment les sans-logis mais aussi les maisons pirates dont la majorité n'ont de pirates que le fait qu'elles ne sont ni reconnues et donc ni financées. Le secteur associatif n'avance pas, là non plus, de besoins supplémentaires en matière de mise à disposition mais bien en matière de moyens de personnel.

Arrive enfin, le dernier degré du logement d'urgence que le secteur appelle dans le jargon, un « logement d'insertion ». Il s'agit d'un logement de type unifamilial à moyen terme celui-là. Les intervenants spécialisés pointent régulièrement le fait, c'est vrai, qu'il pourrait y en avoir plus mais il pointe aussi, et surtout, toute l'importance des moyens à accorder à l'accompagnement des personnes qui occupent là aussi ce type de logement.

Et puis, parallèlement, l'enjeu réside dans le fait de convaincre les propriétaires privés d'accepter de louer leur bien, au départ sur du court terme. « Parce qu'à l'impossible nul n'est tenu », les travailleurs du Cass déploient toute leur énergie à accompagner les potentiels locataires dans leurs démarches. De la constitution d'un dossier administratif, à la manière de se présenter en passant par la technique juridique du bail glissant, tous les leviers sont ainsi utilisés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Bien plus que la mise à disposition de logements d'urgence, c'est bien l'accompagnement de ces personnes en difficulté qui s'inscrit dans le champ d'action de la Province de Liège en matière de santé et d'action sociale.

Madame Lacomble, je pense que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que tuer une femme en raison de sa condition féminine est intolérable. Ce qui l'est tout autant c'est le nombre de victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou encore relationnelles et ce, quels que soient leur âge ou leur sexe.

Vous le savez, de nombreuses initiatives sont prises à tous les niveaux : la justice, la police, le secteur associatif, les Régions, les Provinces et les Communes.

Depuis de nombreuses années, la Province de Liège n'est pas en reste puisque le Département des Affaires sociales mène des actions de dynamisation des réseaux, d'information et de prévention en concertation avec tous les acteurs de terrain, qu'elle réunit par ailleurs régulièrement. Le tout dans un esprit de complémentarité aux initiatives déjà existantes.

La Province de Liège relaye ainsi les actions menées par les autres niveaux de pouvoir mais elle possède également une analyse fine des spécificités de son territoire et de la richesse de son maillage associatif.

Elle joue un rôle important en coordonnant les plateformes des trois arrondissements socio-judiciaires qu'elle compte, notamment en organisant des formations à destination des professionnels et en sensibilisant le grand public.

Elle accorde aussi une attention particulière aux jeunes en les sensibilisant aux stéréotypes liés au genre, on sait combien l'ancrage de ceux-ci au sein de notre société peut conduire à de nombreuses dérives à l'adolescence et à l'âge adulte.

En ce qui concerne l'EVRAS, les thématiques et les publics cibles abordés dans le bus Sex'Etera sont en cours de réflexion et d'adaptation pour être en adéquation avec l'évolution sociétale. Vous ne serez ainsi pas étonnée de constater que les travaux inhérents à l'évolution de cet outil, du bus donc, sont bel et bien prévus au budget. 60.000 euros investis dans un bus existant.

Madame Lacomble, je voudrais encore vous préciser que, contrairement cette fois à ce que vous suggérez, toutes les écoles du territoire provincial auront accès à cet outil et ce, peu importe bien sûr le réseau et le niveau d'enseignement.

Et puis vous insistez également sur l'organisation de journées d'études et de sensibilisation, sachez qu'elles sont déjà organisées régulièrement à l'attention de publics divers et variés. La prochaine aura lieu tout prochainement, en novembre, à l'initiative du Département des Affaires sociales et du magistrat coordinateur du réseau d'expertise en matière de criminalité contre les personnes. Elle réunira les membres des plateformes pour permettre à chaque acteur de prendre connaissance des missions de chacun dans le but de travailler ensemble au développement d'une approche intégrée des victimes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Vous nous suggérez enfin de participer à la réflexion et à la construction de nouveaux refuges tant certaines Communes sont dépourvues de toutes structures. Sur le fond, je ne vous apprendrais sans doute pas que quand une victime franchit la porte d'un « refuge », elle le fait le plus possible loin de son milieu de vie et dans un environnement « anonyme » et ce, pour des raisons évidentes, je pense, de sécurité que vous pouvez aisément imaginer. Il est illusoire de penser que chaque Commune devrait disposer d'une telle structure, illusoire sur le fond mais aussi sur les moyens qui devraient être déployés, tant par le secteur associatif que par les pouvoirs publics.

Ce qui est moins illusoire et, je m'y engage, est d'interroger les acteurs de terrain sur cette thématique et sur les besoins réels en matière d'hébergement d'urgence. Les besoins des victimes, de toutes les victimes, mais aussi ceux des intervenants spécialisés qui les encadrent au jour le jour.

Enfin, et parce que la problématique des violences intrafamiliales nécessite une approche intégrée de chaque situation, je peux déjà vous annoncer, pour faire le lien avec la réponse précédente, qu'une partie de l'équipe du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion va tout prochainement rejoindre le dispositif du Carrefour Santé Social à Saint-Laurent. Et là, l'objectif est bien de réunir différents intervenants dans le but de venir en aide de manière la plus adéquate et la plus rapide possible aux victimes et à leur famille.

Ainsi, Madame Lacomble vous pouvez constater que la lutte contre les violences évoques, les violences intrafamiliales est toujours une préoccupation de la Province de Liège. Mais, vous avez raison, au vu de l'ampleur et de l'évolution de cette problématique au sein de notre société, il ne faut pas baisser la garde et ne pas ménager ses efforts. Et je peux vous dire, que c'est bien dans les intentions du Département des Affaires sociales.

Madame Monville, la Garde médicale de l'Est francophone s'est adressée à la Province de Liège, le 10 octobre dernier, pour solliciter son aide financière. Vu le succès rencontré par le système de garde du week-end et des jours fériés, les médecins envisagent de l'étendre aux nuits de la semaine.

L'organisation des gardes médicales relève de la compétence, vous le savez, du Fédéral, qui, par le biais de l'INAMI, assure un financement structurel quasi intégral du dispositif. De manière générale, la garde médicale en semaine est toujours en examen. L'INAMI n'a donc pas encore approuvé son financement mais elle pourrait prendre cours en 2020.

En attendant le feu vert du Fédéral, la Province de Liège pourrait apporter à la garde de l'Est francophone, une aide ponctuelle et relativement réduite. Une première analyse a été menée en ce sens et des précisions ont été demandées au Docteur Meuris, Président de l'Agef, Association des médecins généralistes de l'Est francophone en date du 18 octobre dernier. J'en profite pour saluer la rapidité de traitement de ce dossier au niveau de l'administration provinciale et passant sur le fait qu'aucun service provincial n'a été informé d'un quelconque courrier envoyé aux Communes, la Province pourrait envisager une intervention financière ponctuelle ou logistique, à voir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Pour ce faire, elle a demandé aux responsables du projet de lui apporter des précisions sur certains volets éventuellement éligibles : formations, sensibilisation notamment. Il pourrait aussi s'agir d'un subside à octroyer pour l'année 2020.

Enfin Madame Monville, je dois bien avouer qu'après toutes ces années, vous arrivez encore à me surprendre. En matière de santé, et plus spécifiquement de subsides, nous disposons de l'article budgétaire 871/640700/01 intitulé « Subsides en faveur d'organismes œuvrant dans le secteur de la santé » repris dans les dépenses ordinaires de fonctionnement, Et vous le savez sans doute, le seul article nominatif encore présent au budget est relatif au fonctionnement de l'hélicoptère de Bra-Sur-Lienne. Il n'est donc pas étonnant, Madame Monville, de ne trouver aucune réponse à votre question en parcourant le budget provincial.

Monsieur Ernst, vous m'interrogez sur l'utilisation des infrastructures de l'euro tennis à Barchon pour les besoins de l'Académie provinciale des sports. Je peux vous confirmer que nous avons utilisé ce site de manière ponctuelle pour des activités de notre académie Ados, à raison de deux semaines pendant les vacances d'été 2019 pour organiser 2 stages de tennis. Il ne s'agit donc pas du fonctionnement habituel de l'Académie, donc le fonctionnement récurrent tout au long de l'année. L'académie pour les 4-11 ans n'est donc pas concernée.

Comme d'autres utilisateurs du site, nous savons que cette infrastructure fait l'objet d'un projet immobilier qui entrainera certainement la disparition de la vocation sportive du lieu et actuellement, nous ne sommes pas encore informés du timing de ce projet.

En temps opportun, nous évaluerons bien évidemment la situation tout en sachant que l'utilisation de ce site fait l'objet d'une négociation annuelle avec le gestionnaire des terrains de tennis. Au besoin, le service des sports cherchera une alternative à ce site pour les deux semaines donc d'occupation par an. J'ajoute que nous nous efforçons de proposer ce type de stages dans les différents arrondissements de notre province, tout en évitant une certaine « récurrence » des sites sur lesquels ils sont organisés, l'idée étant de pouvoir permettre l'accès à ces stages à un maximum d'enfants venant d'un maximum des 84 Communes de notre territoire.

J'espère avoir répondu à votre question et vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-présidente. J'invite M. Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Mon intervention de cet après-midi visera à répondre à 7 questions. Je vais donc vous parler d'Ogeo Fund, de communautés philosophiques et non confessionnelles reconnues, du Château de Jehay et de Tourisme à travers le bateau du Pays de Liège, à travers l'accès aux personnes à mobilité réduite, aux réseaux points-nœuds et à la pêche, avec ou sans mouche.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Alors, Monsieur ERNST, vous interrogez le Collège concernant l'évolution du Fonds de pension OGEO FUND. Concernant tout d'abord le volet relatif à l'augmentation, par voie de modification budgétaire 2019, de l'article relatif au fonds de pension des députés provinciaux, les éléments de réponse pertinents ont déjà été apportés en deuxième Commission.

A cet égard, je vous renvoie au rapport de notre collègue Victoria VANDEBERG. Cette augmentation est la résultante des exigences accrues de la FSMA à l'égard des fonds de pension en général. Je ne m'attarderai dès lors pas davantage sur cet aspect.

Le second volet de votre question dépasse quant à lui le cadre strict de nos discussions budgétaires. Je rappellerai qu'OGEO FUND représente une institution de retraite professionnelle créée sur base d'une législation spécifique, à savoir la loi 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, autrement dit « IRP ».

La Province de Liège est, en tant qu'entreprise d'affiliation, membre ordinaire de cette institution de retraite professionnelle, et ce aussi longtemps qu'elle sera chargée de la gestion du régime de pension des députés provinciaux. A ce titre, la Province de Liège est représentée à l'Assemblée générale par un membre, moi-même en l'occurrence, et ne compte pas de représentant au Conseil d'administration.

Parmi les 8 entreprises d'affiliation et les 4.254 bénéficiaires que couvre OGEO FUND, la Province de Liège représente de loin le membre le moins important du Fonds de pension, avec des actifs sous gestion d'environ 10.000.000 € pour un montant total du Fonds de pension d'environ 710.500.000 € au 31 décembre 2018, et 21 affiliés seulement par rapport au 4.254 dont je parlais tout à l'heure. La position de la Province de Liège au sein d'OGEO FUND est dès lors sans comparaison avec la position que la Province occupe dans le contexte global bien entendu ENODIA/NETHYS.

Vous aurez par ailleurs compris à la lumière des explications qui vous ont également été fournies en deuxième Commission, que, dès lors que chaque fin de législature entraîne une clôture du Fonds, la question de la réouverture de celui-ci pour la législature 2018-2024 est actuellement en cours au niveau du Collège.

Mme BASTIN, vous m'interrogez sur le montant de 1.704.466 € alloué aux communautés philosophiques non confessionnelles.

Cette somme correspond à l'intervention obligatoire de notre Province dans les dépenses de l'Établissement d'assistance morale du Conseil central laïque, suivant principalement la loi du 21 juin 2002.

Cette Loi stipule, en son article 26, que les revenus de l'établissement sont formés notamment de l'intervention de la Province concernée destinée au paiement des charges de l'établissement en cas d'insuffisance de ses revenus.

Par ailleurs la Loi provinciale, précise, dans ses articles toujours d'application, que le conseil est tenu de porter annuellement au budget des dépenses toutes celles que les lois mettent à la charge de la province et spécialement les dépenses relatives aux établissements de

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

l'assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle.

Le montant visé au budget comble donc l'insuffisance de ces revenus afin d'équilibrer le budget 2020 de l'Établissement d'assistance morale du Conseil central laïque. Il concorde, faut-il le souligner, parfaitement au montant présenté au Conseil provincial du 26 juin 2019, qui pour rappel, en cette même séance, a émis, moyennant certaines corrections établies en concertation avec la direction de l'Établissement, un avis favorable à ce sujet. Cet avis, faut-il encore le souligner, a été validé à l'unanimité du Conseil provincial.

Précisons encore que l'analyse réalisée par nos services a permis d'affiner les prévisions budgétaires, et qu'il est continuellement sollicité auprès de l'établissement un effort particulier pour améliorer encore davantage ces estimations financières. Nous sommes dès lors clairement dans une gestion rigoureuse et d'ailleurs remarquée par le Service Public Fédéral de la Justice lui-même.

Cette année, l'administration provinciale a en effet eu un retour particulièrement positif du SPF Justice sur la façon dont l'analyse avait été réalisée, celle-ci rencontrant parfaitement l'attente du Ministre. Il était même envisagé de transmettre cette analyse, en exemple, aux différentes Provinces.

J'en viens maintenant à la question posée par notre collègue Luc NAVET et sa préoccupation relative au recours à une expertise extérieure en ce qui concerne le projet scientifique et opérationnel de Jehay. Je me joindrai donc, bien entendu, à la réponse que vient de nous faire notre Député président Monsieur Gillard sur la notion du recourt à l'expertise et surtout le frein que l'on met régulièrement à ce recourt mais parfois à sa nécessité, comme c'est spécifique au Château de Jehay et que j'en connais un petit peu, non pas l'histoire du château, aussi quand même un peu, mais l'histoire de ce recourt à une expertise, je souhaitais pouvoir y répondre avec précision et moi-même.

Donc, M. Navet sait que le Château est fermé depuis 2013 lorsque des problèmes de stabilité et de fissures ont été décelés dans les éléments porteurs.

Une fois l'analyse et les études réalisées, un vaste chantier de rénovation a été entrepris dès le printemps 2017 pour stabiliser notamment le bâti. Pour rappel, la Province de Liège et l'ASBL de gestion du Château de Jehay ont pu obtenir en août 2016 un subside de 5 millions d'euros de la Région wallonne via l'Agence wallonne du Patrimoine, autrement dit AWAP, pour un montant total des travaux de l'ordre de 8 millions.

Ce subside de 5.000.000 se présente sous la forme d'un accord-cadre, ce qui permet une non-interruption du chantier, qui prévoit de libérer la somme globale sur 7 années par tranche de 700.000 € par an et de 800.000 évidemment, la dernière année.

La première phase des travaux concernait l'enveloppe extérieure du Château et visait à consolider les structures, restaurer les façades, les charpentes ou encore la toiture. Nous venons d'ailleurs de réinstaller, le 2 octobre dernier, les deux flèches des tours. Cette phase de travaux extérieurs devrait être finalisée pour fin 2020.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Si nous pouvons clairement affirmer que nous voyons poindre la fin de cette première phase, nous souhaitons anticiper la deuxième et la troisième, à savoir la réalisation du gros œuvre intérieur du château et ensuite la réflexion nécessaire en vue de d'aménager un parcours de visite.

Pour les deux premières phases, ce sont les équipes techniques du Département des Infrastructures, que je remercie à travers mon collègue André DENIS, qui œuvrent actuellement au suivi et ce aux côtés des entrepreneurs et artisans locaux.

Pour la troisième phase donc l'aspect historique, artistique, pédagogique, tous les intervenants provinciaux, sous la houlette de Mme la Directrice en chef de la Culture, sont à la manœuvre.

Le phasage des travaux nécessite donc de travailler parallèlement au projet muséographique. Celui-ci doit s'envisager sur base du projet scientifique et opérationnel de l'ensemble du site de Jehay, puisque nous parlons, du château, de ses dépendances, du parc et du potager.

Trois axes majeurs seront développés sur l'ensemble du site à savoir les axes scientifique, pédagogique et touristique. Définir ce projet permettra d'introduire des demandes de subsides auprès des divers organismes subsidants, c'est à dire le Commissariat Général au Tourisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles, voire même le Département Culture de la Province de Liège ou encore la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

Nos équipes de la Province de Liège, tant du Château que du Département des Infrastructures et de la Culture, travaillent donc dans une grande transversalité et en fonction des compétences respectives sur plusieurs aspects : actuellement principalement sur l'aspect technique, historique et artistique. Je les remercie pour leur investissement car ce projet est un projet à long terme et leur professionnalisme est indéniable chacun dans leur domaine.

En fonction de ces travaux préparatoires, il y avait lieu d'établir une synthèse. Dès lors ajouter une expertise qui manquait dans les équipes occupées par ce projet et jugée opportune par celles-ci.

La compétence et l'expérience muséographique a été ajoutée en la personne de Monsieur André GOB, Professeur de Muséologie honoraire à l'Université de Liège. Il a participé à plusieurs projets de rénovation notamment celui du Musée de la Vie wallonne, puisque pour rappel la Province de Liège a souhaité mettre en place un Comité scientifique de pilotage pour cette ambitieuse rénovation.

Il est dès lors très au fait, Monsieur GOB, du fonctionnement de l'Institution provinciale. Il préside par ailleurs depuis 2007, le Conseil des Musées, instance d'avis de la Communauté française mise en application du décret sur la reconnaissance et le financement des musées, cette législation datant de 2002. La mission qui lui a été confiée à Jehay est d'accompagner les équipes tant techniques que scientifiques tout au long du processus. Accompagné, pas remplacé ! Le coût de cet accompagnement est pris en charge par l'ASBL est de 10.000 €.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Cette mission se divise en trois étapes. La première consistait à analyser le premier avant-projet provisoire rédigé par l'équipe de Jehay. Cette analyse se basait tant sur l'examen de documents lui soumis que sur des rencontres avec la responsable de l'équipe scientifique. Il a également rencontré les responsables du Département Infrastructures sans oublier le nécessaire travail de recherches pour valider ces données. Un premier document a été remis afin que les équipes puissent en prendre connaissance.

Dans les prochains jours, Monsieur Gob rencontrera à nouveau les équipes. Le résultat de ces rencontres aboutira fin novembre à une mise en commun des réflexions et remarques visant à enclencher les deuxième et troisième étapes et ainsi accompagner les équipes dans la finalisation du projet.

Et comme M. Navet l'aura compris, l'ouverture d'esprit et le dialogue sont au cœur du processus et ce, en tenant compte des compétences et expertises *intra muros*. L'objectif étant de proposer un parcours riche d'expériences et qui répond aux attentes des visiteurs qu'ils soient scolaires, familiaux, seniors ou étrangers.

La rénovation du Château de Jehay est un projet ambitieux qui mérite un soutien sans réserve et ce, à la hauteur du patrimoine exceptionnel qu'il représente.

J'en viens maintenant au chapitre léger, le plus amusant, c'est-à-dire le Tourisme en répondant ainsi aux questions de Mme MONVILLE et de Monsieur FERNANDEZ.

Madame MONVILLE, vous me questionnez sur le développement de l'offre de tourisme fluvial issue du privé, laquelle déforçerait selon vous les activités du bateau « Le Pays de Liège ».

D'emblée je vous répondrai qu'il n'en est rien, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas du tout du même produit. En effet, vous faites certainement allusion aux navettes fluviales qui naviguent depuis trois saisons avec un beau succès. Cela étant, il s'agit ici d'un moyen de découvrir la Cité ardente dans le cadre de courtes balades sur notre fleuve, pas de croisières touristiques, thématiques ou événementielles comme celles proposées par Blegny-Mine et qui emmènent les touristes le long des berges mosanes pendant plusieurs heures voire une journée entière.

Les autres bateaux ancrés à Liège sont bien plus petits que « Le Pays de Liège » et visent donc une clientèle totalement différente.

Je pense donc que l'on ne peut que se réjouir du développement de l'activité touristique sur et le long de notre fleuve. Bon nombre de villes européennes sont de parfaits exemples d'une dynamique fluviale positive où ce sont les synergies et les complémentarités plutôt que la concurrence qui sont mises en avant.

Quant à la question de savoir si c'est bien le rôle de l'asbl Blegny-Mine de gérer « Le Pays de Liège », je vous répondrai que ce bateau lui appartient depuis 1993 sur la forte, je suis encore gentil, sur la forte insistance de ses dirigeants de l'époque. Si tel était le cas, ce fut avec le soutien, déjà, de la Province de Liège qui a financé les deux tiers de l'investissement sous forme de prêt, lequel est remboursé depuis de nombreuses années.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Quelle en est la raison ? Elle est toute simple : le fleuve permet à Blegny-Mine de rester connectée à la Ville et, grâce aux trains touristiques, plus connus sous le nom de tortillards, à travers la Basse-Meuse, la vallée mosane et les bocages du Pays de Herve, d'assurer un flux important de visiteurs à la recherche d'une expérience touristique complète.

Il faut savoir par ailleurs que le bateau rencontre un succès commercial. Les croisières sont très souvent complètes et le fait de rendre cette offre réservable en ligne grâce aux outils de vente proposés par la Fédération du Tourisme simplifie l'acte d'achat pour le client.

Certes, le déficit du compte d'exploitation annuel du bateau de quelque 30.000 € trouve son origine essentiellement dans le vieillissement de l'outil, qui implique des investissements réguliers et surtout dans les charges en personnel qui depuis le passage de la commission paritaire « tourisme » à celle de la batellerie il y a un peu plus de cinq ans, ont fortement augmenté.

La Province de Liège, à l'instar des autres sites touristiques para-provinciaux, aide de diverses manières Blegny-Mine : subside annuel de fonctionnement, mise à disposition du personnel provincial, interventions dans divers frais d'entretien et de réparation, sans oublier les subsides d'équipement touristique

Pour répondre très clairement à votre question : oui la Province de Liège, en tant que pouvoir public, doit pouvoir apporter un soutien à l'ensemble des acteurs touristiques provinciaux et ce, dans l'objectif de maintenir une offre touristique performante et sociale, des retombées économiques et un niveau d'emploi importants.

Vous l'aurez compris Madame MONVILLE, la Province de Liège aide Blegny-Mine du mieux qu'elle peut. Si nous pouvons, aux côtés de la FTPL, réfléchir avec les nouvelles instances de l'asbl à des manières de diversifier ses activités, de mieux performer en termes de marketing pour augmenter ses rentrées financières, nous le ferons avec grand plaisir. Et gageons que cela suffira pour revenir très vite à l'équilibre.

J'en viens maintenant, aux questions du pêcheur qui est Monsieur FERNANDEZ, chers Miguel, il ne s'intéresse pas qu'à la pêche hein ! En ce qui concerne les actions de sensibilisation d'abord à l'accessibilité des personnes à besoins spécifiques, je pense utile de rappeler à cette assemblée que depuis 2017, la FTPL s'est associée à la plateforme collaborative jaccede.com dont le siège social se situe à Paris mais dont l'action est internationale. Celle-ci propose un site Internet et une application mobile sur lesquels chacun peut détailler l'accessibilité de lieux publics, pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins et ainsi leur permettre de mieux préparer leurs déplacements. Il est important de signaler que le premier obstacle rencontré par, en résumé, les PMR est l'accès à une information vérifiée.

Séduite par cet outil, partant que seuls 60 établissements de la province de Liège étaient alors encodés sur cette application, la Fédération du Tourisme a eu le souhait de l'exploiter sur son propre territoire, en l'alimentant avec un maximum d'informations se rapportant aux établissements touristiques et plus globalement aux établissements fréquentés par des touristes et visiteurs, tels les établissements HoReCa et les commerces de la province de Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Il fallait donc trouver une solution qui permette de mieux faire connaître cette plateforme et c'est ainsi que les « Jaccede Challenges », au pluriel, ont vu le jour.

Trois « Jaccede Challenges » ont été organisés par la FTPL, respectivement à Liège le 19 septembre 2018, à Huy le 22 mai dernier et tout récemment, à Verviers.

Le concept est simple : des bénévoles se répartissent en équipes ou en petits groupes, sillonnent le cœur de ville durant une demi-journée en allant à la rencontre des établissements, encodent des indications se rapportant à leur accessibilité « technique ».

Ces 3 challenges réalisés en partenariat avec les villes mais aussi avec des associations œuvrant dans le domaine de l'accessibilité, ont permis au total de référencer 1.341 établissements et 20.570 informations, des critères, photos, commentaires. La plateforme compte aujourd'hui environ 1.600 établissements référencés en province de Liège.

Face à ce succès et aux marques d'intérêt relayées par quelques bourgmestres au terme de la troisième opération, la FTPL proposera pour 2020, un calendrier dans lequel une petite dizaine de villes et communes de la province pourront s'inscrire pour organiser un « Jaccede Challenge », l'idée étant maintenant de permettre au terrain de s'approprier la démarche en bénéficiant de l'encadrement et d'un soutien logistique et financier de la FTPL. Les Communes, toutes les Communes, les 84 de la province de Liège, seront tout prochainement contactées dans ce cadre.

J'en viens maintenant, mon cher Miguel, au chantier du réseau cyclotouristique en points-nœuds. Cela fait effectivement 3 ans que la pose du balisage en points-nœuds a été entamée, ce qui atteste du fait que c'est un chantier de grande envergure et qui s'inscrit dans la durée, compte tenu du nombre de parties concernées et des autorisations nécessaires à obtenir tant de la part des communes que du Département Nature et Forêts et du service des routes de la Région Wallonne.

A ce jour, 743 kms d'itinéraires cyclables ont été balisés avec 4.084 panneaux sur une quarantaine de communes francophones et germanophones. Le projet est donc presque à mi-chemin, l'objectif étant de concrétiser un réseau de 1.500 km sur le territoire de la province, en ce compris le réseau Vélo Tour déjà existant au niveau des Cantons de l'Est. C'est un budget de 570.000 € qui a été réservé par Liège Europe Métropole à ce balisage ainsi qu'à la mise à jour du réseau Vélo Tour.

Je vous propose un rétroacte synthétique afin que les « nouveaux » conseillers provinciaux puissent bien cerner l'importance de ce chantier.

Depuis 2014, la FTPL et LEM travaillent au développement du tourisme doux et, dans ce cadre, à l'élaboration d'un réseau pour vélotouristes en province de Liège basé sur le système des points-nœuds.

Ce réseau ou ce maillage d'itinéraires, tel qu'il est conçu, doit être connecté aux réseaux vélo balisés en points-nœuds des régions frontalières, c'est-à-dire le Limbourg belge, le

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Limbourg néerlandais et le réseau VELO TOUR de la Communauté germanophone, mais la connexion doit également se faire avec les réseaux des provinces voisines à l'instar de la Famenne à Vélo dans le Luxembourg belge ou encore le réseau vélo en points-nœuds du brabant wallon, tout en prenant appui sur la colonne vertébrale du réseau RAVeL.

L'avantage d'un pareil réseau en points-nœuds est le suivant : drainer des touristes à travers l'Euregio et la Wallonie, le tourisme à vélo étant en plein développement, en termes de visiteurs et surtout, en termes économiques également.

La Fédération du Tourisme a intégré un outil sur son site www.liegetourisme.be afin que le public puisse planifier un itinéraire directement en ligne, le réseau est également toujours présent sur le site spécialisé que je cite dans le texte, je vous réserve la prononciation pour plus tard.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que le volet « équipement » du réseau est en cours : 500 kms d'itinéraires structurants balisés du réseau font l'objet d'une toute prochaine étude d'ingénierie touristique qui visera à définir quel type d'équipement, de signalétique touristique seraient nécessaire à quel endroit, afin d'améliorer le confort des utilisateurs du réseau.

Et j'en viens à la cerise sur le gâteau, ou la mouche au bout de l'hameçon, j'en viens à présent à votre suggestion Monsieur le Conseiller de développer des actions en vue de structurer un type de tourisme lié à la pêche.

Tout d'abord sachez que si je ne taquine pas le gardon à mes heures perdues, je ne suis pas moins conscient du potentiel touristique qui se cache derrière les amateurs de cette activité. J'ai d'ailleurs discuté de cela avec les responsables de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre il y a quelques temps. Celles-ci m'expliquaient avec enthousiasme à quel point la vente de permis journaliers connaissait un succès ! La Vesdre est assurément un « spot » de premier choix comme disent les connaisseurs.

Ceux-ci viennent d'ailleurs de loin pour y lancer leur mouche... On y parle anglais, néerlandais, allemand voire danois ou russe m'a-t-on dit. Bien évidemment, la Vesdre n'est pas notre seul atout en la matière, d'ailleurs nous allons tout prochainement recevoir les conclusions de l'étude que nous avons menées aux côtés du CITW sur le développement touristique des lacs de l'arrondissement de Verviers. A coup sûr, la pêche fera partie des activités qui seront privilégiée. J'aurai l'occasion de vous en parler lors des prochaines semaines.

Dès lors, votre suggestion me paraît judicieuse. Cela étant, je pense qu'il convient de faire les choses dans l'ordre. Aussi, la FTPL pourrait très rapidement prendre contact avec le Commissariat général au Tourisme afin de voir si un label destiné aux hébergements notamment ne pourrait être créé et promu pour l'ensemble de la Wallonie, à l'instar du label « Bienvenue vélo » qui a été initié chez nous et qui enregistre aujourd'hui plus de 600 adhérents. Nous allons donc avancer en ce sens et en parallèle nous allons contacter la Maison wallonne de la pêche et la Ligue des pêcheurs de l'est avec qui nous avons déjà collaboré dans le cadre de l'année thématique 2019 « Wallonie, terre d'eau ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Je terminerai par un mot qu'aurait pu dire un ancien journaliste des années 80-90 qui s'appelait André SECRETIN : « Le touriste un pêcheur pas comme les autres ».

Alors, pour le reste, roulez à vélo munis de votre gourde, dites-le en offrant des fleurs, c'est tellement beau ! Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. J'invite M. André DENIS, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté, encore cette année, à de nombreux projets présents dans notre budget et qui relèvent de mes compétences. Je vais à présent tâcher de répondre au mieux aux questions que vous avez soulevées, en commençant par celles ayant trait à l'Agriculture. Dire que je serai bref serait un mensonge puisque j'ai quand même quelques questions et donc, ça appelle quand même des réponses relativement complexes dont ça prend un peu de temps.

Les amendements budgétaires sont renvoyés en Commissions, aussi nous parlerons ultérieurement, dans notre prochain Conseil, de loups, d'installation de fontaines à eau, de la mise en place d'une sixième Commission et de fourniture de gourdes, j'en ai une à côté de moi. Tant de sujets passionnants qui seront évoqués dans les prochaines semaines, on peut s'en réjouir !

Je remercie néanmoins le groupe Ecolo pour son cadeau durable. Une gourde Isotherme, j'en aime la couleur, la texture, le contenu, un peu moins l'origine pour son bilan carbone « Made in China » quand même. Enfin, merci quand même !

Ce qui m'amène à la question posée par Madame Scheen. Nous sommes d'accord : il est crucial de soutenir et d'encourager les initiatives permettant de renforcer le maillage de tout ce qui se fait dans le domaine des circuits courts et de la production locale, notamment les actions qui y participent grandement, comme les Ceintures Aliment-Terre.

Vous citez les actions auxquelles nous nous engageons en la matière via la note budgétaire et vous nous dites que vous espérez que cela sera fait, notamment par un encadrement professionnel et pas uniquement par un subside ponctuel.

Je puis vous rassurer : c'est d'ores et déjà le cas ! En tant que membre de la quatrième Commission vous ne devriez pas l'ignorer. Ce que nous évoquons dans le budget est en réalité la poursuite et le renforcement d'actions en place.

Ainsi, notre ASBL de Promotion et de Gestion en Agriculture, CPL-PROMOGEST, aide à la présence des productions locales, issues de petits producteurs, dans les moyennes et grandes surfaces, ces catégories de magasins ayant l'avantage d'offrir une grande sécurité de paiement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Sachez que nous ne commercialisons pas auprès de plus petits acteurs, épiceries, restaurateurs, etc., car il nous est logistiquement impossible de distribuer des quantités de produits inférieures aux unités de conditionnement de nos producteurs. Mais nous sommes tout à fait disponibles pour mettre en relation les producteurs et ces petits points de vente.

Ajoutons à cela que nous aidons le fonctionnement en circuits courts en intervenant tout au long du processus de production grâce à un encadrement professionnel pour la gestion de leur cultures, luttés contre les maladies, intrants, la gestion quotidienne et administrative de leur structure, la réalisation des étiquettes de leurs produits, allergènes, composition, déclaration nutritionnelle, la mise en place de leur système d'autocontrôle, la mise en conformité de leurs installations, les visites de l'AFSCA, la mise en relation avec les opérateurs utiles, et d'autres éléments encore.

Bref, vous le voyez, nous sommes bien loin de nous contenter d'un subside puisque nous favorisons l'accompagnement !

Et il en va de même pour les associations, notamment les Ceintures Aliment-Terre, nous voulons même renforcer cet aspect de soutien. Nous allons donc nous atteler à établir un cadastre, ce projet présent dans la politique transversale, des structures existantes dans le cadre du développement du projet alimentaire territorial.

Encore dernièrement, je recevais le RATAV pour Réseau Aliment-Terre de l'Arrondissement de Verviers, afin de voir avec eux comment la Province de Liège peut les aider et les soutenir dans le développement de leurs projets et actions. Nous remarquons d'ailleurs que les arrondissements de Verviers et de Liège semblent plus dynamiques que celui de Huy-Waremme en la matière tout au moins par rapport aux sollicitations que je reçois.

Au-delà de l'identification, le but de ce projet est la mise en place d'un système de communication et d'échange entre les acteurs, permettant leur coordination et le partage des bonnes pratiques.

Enfin, la Province participe également au soutien de la demande en produits locaux, notamment via un projet pilote qui vise à maximiser la part de produits locaux et de saison dans les cantines et restaurants provinciaux. Action transversale menée avec ma collègue en charge de l'Enseignement.

Même si on peut toujours faire mieux, aux mots je préfère les actes ! Comme vous le voyez nous ne nous contentons pas d'aides financières ponctuelles mais nous accompagnons nos producteurs au quotidien. Je reste néanmoins convaincu que les succès viendront d'initiatives développées par les gens eux-mêmes, agrémentés d'un soutien public.

Dans la même veine de soutiens aux circuits courts, Madame Bastin, s'il est vrai que le hall de Droixhe était initialement utilisé une seule journée par semaine par le Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture, Promogest donc, sachez qu'il stocke désormais, au quotidien, en permanence, des produits de nos producteurs locaux. C'est donc un réel outil de soutien pour ces derniers puisqu'il facilite leur gestion logistique et leur entreposage.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Organiser en plus une vente directe s'avère donc plus compliqué que ce que vous imaginez. On ne peut en effet sacrifier les zones de stockage, ni installer un marché dans les espaces frigorifiques. A cela s'ajoute encore le fait que ce hall est en réalité une zone fermée bénéficiant d'un système de gardiennage et d'accès contrôlé qui n'en permet pas l'accès à tout un chacun.

Si votre proposition n'est donc pas envisageable, notez que nous ne renonçons pas pour autant à participer à la mise en relation des producteurs et des consommateurs via de petites structures de vente puisque nous tenons à jour une liste de petits magasins, que nous transmettons aux producteurs qui en font la demande afin qu'ils puissent faire le nécessaire pour mettre leurs denrées en vente dans ces structures de proximité et comme énoncé ci-avant, nous sommes en contact très régulier avec les réseaux alimentaires pour trouver avec eux, des solutions.

Je poursuis d'ailleurs sur le sujet de la valorisation des produits de notre terroir via votre seconde interpellation à ce sujet. Ainsi, Madame Bastin, permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir assisté à cette longue remise de prix que vous évoquez et de reconnaître l'intérêt de l'exercice pour notre terroir, je pense donc à Battice.

Le maintien du caractère annuel de nos concours est important par la dynamique qu'il instaure. C'est une conclusion que nous tirons de notre expérience avec le beurre fermier au lait cru. Après 4 éditions, nous ne pouvons que constater que ce rythme incite les producteurs à améliorer leurs produits d'année en année ! La compétition crée l'émulation et l'envie de gagner en qualité.

Et, d'après les échanges que nous avons avec le secteur, la même logique semble se mettre en place chez les producteurs de vin et de bière, puisque plusieurs s'approprient déjà les critiques objectives et constructives formulées par les jurys d'experts pour s'améliorer.

Pour ce qui est des catégories, nous ne pouvons en sacrifier : elles sont cruciales pour distinguer le savoir-faire particulier de chacune des productions. D'autant qu'il faut rappeler que ces prix, attribués par un jury indépendant à des productions réparties en catégories pertinentes, représentent autant d'atouts commerciaux pour les producteurs et participent à leur notoriété.

Si nous sommes donc d'avis de conserver des concours annuels et autant de catégories, nous pouvons reconnaître que la cérémonie doit pouvoir s'améliorer pour s'écourter et donc devenir plus digeste pour le spectateur. Nous nous pencherons évidemment sur la formule de celle-ci d'ici la prochaine édition de la foire de Battice et espérons vous y retrouver pour la découvrir.

Passons à la biodiversité avec la question piquante de Madame Monville ! L'objectif des ruches connectées sur différents bâtiments en milieu urbain a pour but de toucher un large public et de sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité.

Dans ce cadre, les bâtiments provinciaux qui disposeront de ruches connectées auront, dans leurs halls d'entrée, un écran reprenant en direct la vie des abeilles filmée par une caméra située à l'intérieur même de ladite ruche.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Les études et les analyses des lieux potentiels pour accueillir ces infrastructures sont actuellement en cours.

Différents aspects techniques doivent être pris en compte : l'accessibilité, pour l'entretien des ruches, le positionnement des ruchers par rapports aux ressources alimentaires pour les abeilles et la sécurité.

L'objectif de la Province est de positionner les premières ruches au printemps 2020 sur trois sites urbains pilotes.

Une réflexion en parallèle est également menée pour implanter des ruches en dehors des zones urbaines, c'est-à-dire rurales ou semi-rurales comme les sites d'Abbé Scry, le site de stockage de sel à Amay avec comme objectif de développer et de promouvoir un nouveau type de miel : un miel salé que nous pourrions peut-être labelliser.

En ce qui concerne l'élargissement du champ d'action de cette initiative, même si il peut paraître intéressant, il conviendra préalablement d'analyser le « retour » de cette action sur nos sites propres, tant en matière de viabilité des colonies que du besoin en personnel, avant d'envisager l'élargissement aux Communes labélisées « Maya ».

Par contre, la démarche est déjà une démarche « large » au sens qu'elle rassemble de façon transversale différents services provinciaux comme la Ruralité et le CPFAR, l'Agriculture, le Laboratoire, le Développement durable, services provinciaux qui butines et œuvrent de façon collaborative et intégrée pour la réussite de ce projet.

Et l'usage du miel qui sera produit dans ces ruches connectées fait, lui aussi, déjà l'objet d'une réflexion, plusieurs piste étant envisagées telles que sa distribution, l'organisation de petits déjeuners thématiques ou son utilisation dans les cuisines provinciales. Beau projet, n'est-ce pas ?

Je poursuis avec vos questions ayant trait à la nature : forêts et inondations. Commençons par nos bois.

La Province de Liège est bien consciente de la problématique des parcelles forestières mises à blanc. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle a, en sa séance du 11 juillet 2019, décidé de participer à hauteur de 7.500,00 € au financement de l'action REGIOWOOD II. Ce montant correspond à la part locale qui vient compléter le financement FEDER et de la Région Wallonne.

Nous avons donc d'ores et déjà répondu à l'invitation de l'ASBL Ressources Naturelles Développement de nous joindre au projet que vous évoquiez dans votre question !

J'avais déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet lors d'un précédent Conseil provincial. Pour rappel, il y a je pense environ deux ans, après analyse par nos services, nous n'avons pas souhaité adhérer au projet qui consistait au développement d'une prime à la replantation forestière exclusivement de conifère sans variante possible. Entre temps et à la suite de différents échanges et sous notre impulsion, le projet a évolué positivement vers une prime à la

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

replantation d'espèce favorisant le développement de la biodiversité. Même si l'objectif premier du RND est de nature économique en aidant les petits propriétaires à replanter leurs parcelles.

Ainsi nous avons donc souhaité adhérer au projet, il est prévu de proposer une prime de 1.250,00 €/ha par un « Contrat de renouvellement forestier » à destination de propriétaires privés en partenariat avec cette ASBL RND, dans la recherche d'un équilibre entre économie et environnement.

La mise en œuvre s'opérera en deux phases, la première concerne cinq Communes de la province, dans lesquelles les échevins en charge des forêts sont particulièrement attentifs à la thématique, à savoir Stoumont, Lierneux, Trois-Ponts, Stavelot et Burg-Reuland et la seconde, le reste de notre territoire.

Dans le cadre de la méthodologie du projet Regiowood II, des zones prioritaires où il est urgent de replanter ont été identifiées et doivent servir à la validation de l'étude et de l'action mais il est également prévu de proposer la prime à l'ensemble des Communes où des zones de mises à blanc ont été identifiées.

Il est intéressant de rappeler que la Province, en plus de sa participation financière, est un opérateur méthodologique au sein du projet REGIOWOOD II et participe donc à son développement. J'espère que ceci, Madame Monville, répond à vos interrogations.

Passons à la problématique des inondations. Le Service des cours d'eau, conscient du risque que des inondations pourraient se produire à l'avenir, a développé une méthodologie, une démarche et des outils permettant de réduire ces risques.

Ce travail se traduit notamment par les éléments suivants : la présence et accompagnement auprès des Communes après les inondations ; l'aide aux visites et l'inspection des cours d'eau de 3^e catégorie ; le développement de nouvelles techniques (télé-détection, relevés des cours d'eau canalisés,...) ; la préparation d'un marché d'études hydrauliques par rapport aux inondations de Dalhem avec la possibilité de pouvoir faire d'autres études hydrauliques semblables sur d'autres cours d'eau ; la participation aux groupes de travail des comités techniques par sous-bassins hydrographiques pour définir et prioriser des mesures de lutte contre les inondations, en collaboration avec les Contrats de Rivière, les Communes, le SPW ; l'entretien courant des cours d'eau de 2^e catégorie ; la participation active dans les Contrats de Rivière ; l'organisation en décembre de cette année d'une journée de travail avec les Contrats de Rivière et les autres acteurs importants de la gestion des cours d'eau pour présenter nos projets et échanger les idées, notamment à ce sujet ; le rappel que les inondations sont en grande partie naturelles mais parfois aggravées par l'urbanisation, surtout lorsque les riverains ont construit dans les zones naturellement inondables. Ceux-ci doivent aussi assumer leur part de responsabilité d'avoir construit ou acheté en zone inondable.

Toutes ces initiatives et actions tiennent évidemment compte de la composante environnementale dans leur mise en place et leur suivi.

Le personnel des services agricoles s'est vu confier la coordination des relations entre Communes, experts et agriculteurs et l'accompagnement des agriculteurs concernés dans les

travaux d'aménagement à réaliser.

A titre d'exemple, les Communes de Donceel, Waremme, Saint-Georges, Verlaine, Bassenge, Remicourt, Oreye, Villers-le-Bouillet, Theux, Wasseiges, Braives, Lincet, Geer, et Herve ont demandé et bénéficié de la visite d'une délégation composée d'un expert désigné, d'un ingénieur et de techniciens des Services Agricoles, du coordinateur du Contrat de Rivière, et parfois d'un ingénieur du SPW issu de la cellule Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement, d'un membre de l'ASBL Greenotec ou du remembrement.

Chaque Commune a reçu un rapport de la visite avec photos, croquis, propositions d'aménagement et simulations. Certaines se sont même lancées dans les travaux utiles à l'amélioration de la situation et une seconde visite a été effectuée afin de s'assurer du travail réalisé, voire de l'affiner.

Notez que, depuis 2015, les services opérationnels du Collège des Producteurs ont pris le relai pour assurer cette mission.

Enfin, le risque d'inondations est également un des points évoqués et étudiés dans le cadre du Plan Climat de la Province de Liège. Lors de l'élaboration du document de base de notre Plan Climat, la vulnérabilité des territoires communaux à ce phénomène a été étudiée ainsi que son adaptation.

Ce point a notamment été relevé par la Convention des Maires et Energy Cities dans un document publié à l'échelle européenne qui s'intitule "Se préparer aux inondations, vagues de chaleurs et autres impact du changement climatique" où l'action de la Province a été soulignée.

La Déclaration de Politique Régionale semble également s'intéresser à cette problématique à travers la replantation de milliers de kilomètres de haies.

Pour poursuivre dans le thème de la problématique environnementale, je vous invite à nous pencher sur les questions de mobilité durable posées par Monsieur Ernst.

Parlons ainsi d'abord des bornes de rechargement pour véhicules électriques. L'implantation d'une borne en domaine public nécessite une réflexion technique approfondie sur l'implantation la plus judicieuse possible de l'infrastructure et de nombreuses démarches en vue de son raccordement.

Le branchement sur le gestionnaire des réseaux de distribution nécessite d'avoir l'ensemble des accords avant de débiter les travaux.

Afin de réduire le coût de l'installation et d'accélérer les procédures, le raccordement à un "réseau domestique" est privilégié. Ce système permet de raccorder la borne directement sur un tableau situé dans un bâtiment communal mais il nécessite d'avoir suffisamment de puissance en l'occurrence 32 ou 63 ampères.

Actuellement, 7 bornes sont fonctionnelles : administrations communales de Ans et de Wanze, parking C.I.L.E., Château de Jehay, Domaine de Wégimont, Pôle Ballons et parking SPI-

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Val-Benoît.

Par ailleurs, environ 17 bornes devraient s'ajouter à ce réseau pour la fin 2019 et ce, dans différentes Communes du territoire.

En ce qui concerne plus particulièrement Blegny, permettez-moi de préciser que, vu la configuration des lieux, le raccordement des 3 bornes se heurte actuellement à des difficultés nées de la très importante distance les séparant de l'emplacement désiré.

Une nouvelle cabine haute tension doit être construite sur le site, ce qui devrait permettre de résoudre le problème. A cette fin, des contacts sont en cours avec Resa. Malheureusement, il est impossible de fixer un planning, pour l'instant.

Enfin, en la matière, je puis vous confirmer que l'objectif du Collège est d'équiper l'ensemble des sites provinciaux de ce type de bornes électriques afin de permettre de faciliter l'utilisation de véhicules à carburant alternatif et de renforcer ainsi la dynamique à laquelle nous nous sommes engagés via notre Plan Climat.

Monsieur Ernst, vous nous interpellez également sur le parc automobile provincial. Sachez qu'il comprend actuellement 151 véhicules dont 29 voitures, 80 camionnettes, 18 camions, 18 minibus et 6 cars.

Parmi ceux-ci, 4 sont des véhicules électriques, 1 est un véhicule hybride (essence / électricité) et un membre du Collège provincial a une voiture CNG/essence.

Depuis maintenant de nombreuses années, lors du remplacement de véhicules, une étude est systématiquement réalisée sur le choix du carburant. Différents critères rentrent en jeu pour établir la meilleure solution au regard de l'utilisation du véhicule, à savoir la distance qu'il devra parcourir, le chargement qui sera le sien, la disponibilité des points de rechargement ou d'approvisionnement de son type de carburant dans un rayon proche de sa zone d'affectation, et évidemment son prix, sa disponibilité et sa capacité.

Dans le cadre du plan global d'acquisition 2019, 4 véhicules à moteur thermique c'est-à-dire soit essence ou diesel ont été remplacés par des nouvelles unités à carburant alternatif. C'est ainsi qu'ont été acquis un véhicule transport de matériel au CNG/essence, 2 camionnettes au CNG/essence et un véhicule utilitaire multifonctions totalement électrique.

Pour 2020, suivant les demandes des établissements, la flotte en énergie alternative sera d'ores et déjà équipée de 2 voitures hybrides, de 2 voitures totalement électriques et d'une 1 camionnette CNG. Pour le reste de la flotte dont les besoins doivent encore être déterminés, la priorité sera donnée au CNG.

Il est à noter que seules quelques pompes d'approvisionnement au CNG sont en province de Liège, ce qui limite pour l'instant l'extension importante de la flotte.

D'autre part, il apparaît que les constructeurs en matière de véhicules électriques offrent à présent des autonomies d'environ 300 kms, ce qui permet d'appréhender positivement l'achat

de ces véhicules.

Les nouveaux constructeurs au niveau des transports scolaires commencent à proposer des alternatives avec de l'hydrogène. Aujourd'hui, il n'y a malheureusement en Wallonie pas de possibilité d'approvisionnement de ce carburant.

Les services provinciaux se tiennent en permanence informés de l'état du marché, tant au niveau des constructeurs qu'en matière d'approvisionnement afin de faire évoluer la flotte du parc automobile vers un maximum d'énergies alternatives et ce, dans le contexte également du Plan Climat.

Vous constaterez, Monsieur Ernst, que la Province cherche donc à appréhender au mieux cette matière en constante évolution !

Enfin, nous terminerons avec la question de Monsieur Degey, en ce qui concerne le travail de nos indicateurs-experts, celui-ci consiste en l'analyse du parc immobilier pour vérifier que la réalité correspond bien aux données de la matrice cadastrale.

Souvent de leur intervention survient l'augmentation du revenu cadastral et non pas, comme vous le souhaité, sa diminution. Ainsi selon UVCW, pour la Wallonie le problème lié aux revenus cadastraux priverait les communes de 40 millions d'euros de rentrées financières !

Actuellement 16 Communes sont sous convention et le revenu cadastral brut a augmenté de 32.000,00 € en moyenne après 3 ans d'intervention auprès de ces Communes. Autrement dit, il s'agit d'une entrée annuelle supplémentaire de 12.000,00 € pour la Province et 17.000,00 € pour chaque Communes.

Le coût de l'intervention est estimé pour arriver à cela à 16.000,00 €, payé à 60%, en une seule fois par la Commune, tous les revenus évidemment étant annuellement récurrents comparativement à ce coût de 16.000 € qui n'est mis qu'une fois en œuvre. Le gain peut donc être importante, tant pour les Communes que pour la Province.

Pour ce qui est de réévaluer les précomptes immobiliers des centres villes à la baisse dans le but d'aider les commerçants, cela n'est envisageable que suite à une nouvelle péréquation, ce qui dépend, comme vous le savez, d'une décision du Fédéral.

Nos indicateurs-experts pourraient collaborer sur un tel projet qui inclurait nécessairement différents niveaux de pouvoir comme vous l'indiquez d'ailleurs dans votre question.

Enfin, pour ce qui est d'une « zone franche » en centre urbain, la décision doit obligatoirement émaner du Fédéral qui ne porte, hélas, qu'un intérêt relativement réduit à la compétence étant donné que le fruit de cette dernière retourne aux Région, Provinces et Communes. Ceci explique ainsi partiellement l'absence de péréquation depuis la dernière, terminée en 1980.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Notez qu'il existe un projet de régionalisation pour l'enrôlement de la taxe, sa fixation restant fédérale, une réalité déjà effective en Flandre et à Bruxelles. Vous voyez que rien n'est simple.

Voilà, Monsieur Degey, ce que nous pouvons vous dire en la matière : j'espère que cela aura répondu à vos questions.

J'en arrive à la fin de mon intervention, je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à répondre aux questions qui concernent ses compétences.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Madame la Conseillère Bastin, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à notre Centre d'enseignement agronomique et plus particulièrement à la Ferme didactique de Jevoumont.

Permettez-moi de rappeler que l'Enseignement de la Province de Liège dispose d'un projet éducatif qui explicite sa vision et ses valeurs. Ce projet se traduit, au niveau de notre Enseignement secondaire, par un projet pédagogique. Celui-ci, à son tour, trouve sa concrétisation dans le projet d'établissement de chacune de nos écoles. L'IPEA La Reid dispose, comme tous les autres instituts provinciaux d'enseignement, d'un projet d'établissement.

Ceci étant dit, c'est bien parce que nous avons voulu en faire un véritable outil pédagogique que la Ferme de la Haye à Jevoumont est devenue une ferme didactique avec son intégration à l'Enseignement provincial en 2017.

Son objectif est donc précisément de renforcer l'apprentissage sur le terrain de nos futurs agriculteurs, agronomes et autres professionnels des métiers verts formés à l'IPEA et au sein du Département des sciences agronomiques de notre Haute Ecole.

Vous le comprendrez, s'agissant d'une activité éducative et pédagogique développée au bénéfice de nos élèves et de nos étudiants, il n'est nullement question de rentabilité. Les comptes de l'ASBL, chargée de la gestion courante du site, sont à l'équilibre.

Comme vous le savez sûrement, des vestiaires ont été aménagés pour les élèves et les ouvriers, des chambres ont été réalisées pour les élèves en immersion, une cuisine didactique a été créée, le toit de l'étable est en réparation et une annexe dédiée à la transformation du lait est en construction.

Autant d'investissements réalisés par la Province elle-même, en sa qualité de Pouvoir organisateur des deux établissements scolaires concernés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

D'autres travaux d'entretien et de rénovation sont prévus, notamment au niveau de l'ancienne grange classée. L'extension dédiée à la transformation du lait, à visée exclusivement pédagogique, permettra aux étudiants de fournir aux deux internats de La Reid des produits laitiers tout en favorisant le circuit court, conformément à notre engagement dans le Green Deal.

Les élèves en agriculture et en 7^{ème} année complémentaire en élevage et gestion de troupeau de l'IPEA réalisent des travaux pratiques à la ferme, en plus de leur participation à des évènements agricoles tels que les foires de Battice et Libramont ou la Nuit de la Holstein.

Ils participent aussi à DEFI Laine, un projet Interreg qui a pour objectif de créer une filière pérenne de valorisation locale de laines produites en Grande Région. Ils suivent aussi des formations organisées par le CPFAR, en collaboration avec mon collègue André DENIS, le Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité.

Celui-ci organise de multiples formations continues à destination du monde agricole et rural, avec des thèmes variés : les coopératives dédiées à la vente de produits locaux, la diversification vers un élevage ovin ou caprin ou encore sa création, la communication, la préparation pour l'obtention du permis de conduire G « Tracteurs agricoles », la santé et le bien-être animal, sans même citer les alternatives aux produits phytosanitaires.

Permettez-moi enfin d'épingler, parmi les très nombreuses activités organisées au sein de notre Campus agronomique de La Reid, l'organisation du Congrès des jeunes agriculteurs qui se déroulera le 5 novembre prochain sur le thème « Je m'installe en agriculture : ma décision ».

J'aurais pu évoquer aussi la 7^{ème} année en maraîchage bio ou nos formations en permaculture, qui rencontrent un vif succès. Tout ceci montre bien que, tant dans l'enseignement secondaire que dans notre enseignement supérieur, nos élèves et nos étudiants sont formés, de la meilleure des manières, pour s'intégrer dans la réalité professionnelle.

Madame la Conseillère Nandrin, je ne m'étendrai pas sur la définition de « Centre de Technologies Avancées » que vous avez rappelée. Nous le connaissons bien, puisque nous disposons d'un CTA dans le domaine de l'industrie graphique adossé à l'Athénée Provincial de Flémalle.

Le projet de créer un CTA dans le domaine des soins hospitaliers trouve tout son sens ! Par son implantation, d'abord : le Barbou est un centre d'enseignement paramédical connu et reconnu, où nos établissements dispensent des formations relevant des trois niveaux d'enseignement : secondaire, supérieur et promotion sociale.

Par le secteur professionnel auquel il s'adressera : nous savons à quel point le secteur des soins de santé est en tension et connaît de multiples pénuries. Former à ces métiers est donc plus que jamais une priorité pour relever des défis tels que le vieillissement de la population. Et notre centre d'enseignement du Barbou possède une indéniable expertise en la matière, très largement reconnue par ailleurs.

Par l'état du paysage actuel, également. Il n'existe aujourd'hui qu'un seul CTA dans le domaine paramédical, le « Mini hôpital – Puériculture – Service aux personnes » au Collège La

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Fraternité à Bruxelles. Celui-ci est saturé, et ne peut répondre à toutes les demandes. Il est donc pertinent de mettre en place un CTA en Wallonie, et plus particulièrement en Province de Liège.

Permettez-moi de préciser que le précédent gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait décidé de ne plus financer la création de CTA, mais de labelliser les infrastructures existantes. C'est donc dans cette démarche que nous nous inscrivons, forts de notre expérience en la matière. Une expérience que nous avons acquise avec le CTA de Flémalle, mais aussi grâce à nos Centres techniques d'excellence mis à la disposition de tous nos élèves et étudiants.

Avec ce futur CTA, notre objectif est de réunir sur un même lieu des espaces de formation adaptés et de pointe. Le premier investissement que nous avons consenti est le laboratoire de simulation clinique inauguré en mai dernier. Celui-ci apporte déjà une indéniable plus-value à la formation de nos futurs infirmiers.

L'immersion des apprenants dans un environnement et des scénarios au plus proche du réel, parfois en situation d'urgence, leur permet de travailler toutes les compétences et donc de diminuer le risque d'erreur une fois sur le terrain ! La simulation ne remplacera donc évidemment jamais le terrain, mais elle y prépare, dans une logique de complémentarité. Le budget prévisionnel de 400.000€ permettra de poursuivre le développement de cette infrastructure qui, comme je viens de vous l'expliquer, répond à de véritables besoins.

Monsieur le Conseiller Delrez, vous m'interrogez et introduisez deux amendements sur les packs de cours et les bibliothèques de la HEPL. Nous aurons l'occasion d'évoquer, dès que possible, ces différents sujets lors des prochaines réunions de la cinquième Commission.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre intérêt pour les activités menées par l'Enseignement et la Formation de la Province de Liège.

Merci et excellent soirée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Je pense que nous avons ainsi fait le tour de l'ensemble des questions.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Nous nous retrouvons dès demain, mercredi 23 octobre à 16h30, pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 18H35'.

VIII.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.